MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-09 du 15 mars 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1730176S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2015-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant Mme Marie-Emilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale déléguée en charge des ressources humaines de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier,

Décide:

Article 1er

M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 24 mars au 4 avril 2017 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BERTOLINO, Mme Marie-Emilie JEHANNO, directrice générale déléguée en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 mars 2017.

Le président de l'Établissement français du sang, F.Toujas